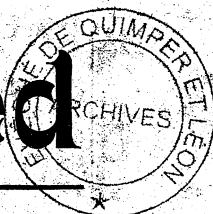


3^e Année - N^o 26-27



JANVIER-FÉVRIER 1938

Bretoned



ar

C'hreiste

BULLETIN MENSUEL
DE LA

Colonie Bretonne de Dordogne et du Sud-Ouest

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
au 24, Boulevard de Vésone, PÉRIGUEUX

DIRECTEUR :
Abbé MEVELLEC

AUMONIER DES BRETONS

Téléph **11.34**

C.C. Bordeaux 49.482

Prix de l'Abonnement : **10 fr.**

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

Articles de Ménage
et Agricoles

BONNET Frères

4, Rue Taillefer

Henri Esders

DE PARIS

18, Rue des Mobiles-de-Coulmiers

PÉRIGUEUX

Vêtements

pour Hommes
Jeunes Gens
et Enfants

Entreprise Générale de MENUISERIE
Maison fondée en 1875

Paul BESSE Aîné

48, Rue Kléber
PÉRIGUEUX

Spécialités de VINS BLANCS
de Monbazillac
et Bergerac

J. PAUZAT

BERGERAC (Dordogne)

BIJOUTERIE HORLOGERIE

Orfèvrerie - Joaillerie - Curiosités

Ancienne Maison BAILLY

E. ROUDET

Successeur

17, Rue de la République - Périgueux

QUINCAILLERIE PRADIER - LESTANG

Rue de Bordeaux
PÉRIGUEUX

CABINET DENTAIRE

Maurice ROUMY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine

CONSULTATIONS :

Périgueux, 4 bis, Rue Limogeane
2 Rue de la Miséricorde, de 9 h. à midi
et de 2 h. à 7 h.

Rouffignac, tous les dimanches,
de midi à 4 h.

Lisle, tous les mardis, de midi à 4 h.
Le Buisson, tous les vendredis, de
9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Savignac-les-Eglises, tous les
lundis, de 9 h. à midi

CHAUFFAGE CENTRAL

Fumisterie = Marbrerie
Installations Sanitaires

SARTORI

5, rue du IV-Septembre
PÉRIGUEUX
Téléphoné 2.13

FABRIQUE DE VANNERIE

CHABRELIE Frères

10, Rue du IV-Septembre - Périgueux
Téléphone 6.28

Echelles et Meubles en bois blanc

P. LASSÈRE

BONNETERIE
BLANC

PÉRIGUEUX

HOTEL FÉNELON

A. PASSERIEUX

Cuisine

Périgourdine

PRIX MODÉRÉS

Rendez-vous des Bretons



Document numérisé en 2020

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

à tous les Lecteurs de ce Bulletin,
à tous les Bretons de Guyenne et
Gascogne et à tous les amis des
émigrés.

et...

mille excuses d'avoir été obligé, par suite de la
multiplicité des occupations de fin et de débuts
d'année, de faire paraître ensemble le bulletin
de Janvier et Février, sur 32 pages au lieu de 16.

VERS L'AVENIR

L'année 1937 a été une année de luttés, de peined et
d'efforts pour l'Aumônier des Bretons et son équipe,
une année assez fertile en résultats aussi.

Ont-ils définitivement perdu leur pari ceux-là qui,
jusqu'ici, avaient élevé à la hauteur d'un principe que
tout travail et tout mouvement en commun était im-
possible dans la colonie, à cause de la dispersion des
familles et de l'infériorité manifeste de la grosse masse
des émigrés, où le Syndicat minoritaire des buveurs,
des violents, des braillleurs, des inorants, des aigris,
des brouillons, des imprudents réunis, était assez
fort à lui tout seul pour paralyser et neutraliser à tout
jamais l'action énergique des deux cents familles (oui,
nous les avons aussi!) qui forment l'élite de la colonie,
et la bonne volonté des 800 autres, qui composent le
gras de la troupe, et plutôt disposées au bien, à l'effort
et à l'entr'acte.

Nous n'en savons rien. Et peu nous importe. Il suf-
fit que le quart des Bretons émigrés se remuent avec
nous, au service de leurs compatriotes, pour que, mal-

gré les pleurs et les gémissements des uns, les cris et les injustices des autres, le travail d'organisation se fasse et que la colonie marche d'un pas ferme et décidé vers l'avenir qui doit être le sien: le plein épanouissement de la famille bretonne en Sud-Ouest.

La race bretonne, si elle est déracinée ici, croyez-le, n'est pas à la veille d'être dégénérée, grâce à Dieu.

L'AUMONIER.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

BAPTÊMES

Le 23 octobre, en l'église de Mauvezin-sur-Gupie (Lot-et-Garonne), a été baptisée Odette-Laurence-Marie-Françoise Le Borgne, fille de François et de Marie Morvan.

Parrain: Laurent Morvan, de Saint-Avit.

Marraine: Marie Gouzien, épouse Le Borgne, de Tourtrès.

*
**

Nous apprenons par ailleurs la naissance, au début de l'année, d'une petite fille dans la famille Penvenn-Le Rhum, à la Planèze, à Neuvic-sur-l'Isle, dénommée Monique Penvenn.

MARIAGES

Le 3 août, à Saint-Crépin, par Salignac (Dordogne), Germaine Magniac, de Saint-Crépin, a épousé Louis Dronval, fils de Pierre Dronval, de Combrit, et de Marie-Louise Le Floc'h, de Plonéour-Lauvern.

*
**

Le 27 novembre, a été célébré, en l'église St-Pierre de Nogaret, le mariage de François Cadiou, de Puymiclan, et Marguerite Morvan, de St-Pierre de Nogaret (Lot-et-Garonne).

*
**

Le même jour, à Lévig-nac-de-Guyenne, Jacques Le Lay, de Cambes, a épousé Marie Le Rest, de Lévig-nac-de-Guyenne.

DÉCÈS

Le mardi 28 décembre, a été enterrée à Roquette, près d'Eymet, Mme Quéau, née Marie Méheut, morte à la clinique de Bergerac.

*
**

Le 10 janvier, était enterré à Seyches, Hervé Morvan, du Piney, âgé de 58 ans, originaire de Pleyben. Nous l'avions visité le 3 janvier. Il attendait la mort avec une grande résignation chrétienne. Il laisse derrière lui une vie remplie d'honnêteté, de travail intelligent et ordonné.

« FLEUR DE PARADIS »

Simone Leblond, fille de Louis Leblond et de Joséphine Pécot, est décédée, à la Grande-Métairie, le 11 décembre 1937. Elle était âgée de 15 ans et demi.

Ses funérailles ont été célébrées dans l'église de Villamblard, le 13 décembre, au milieu d'une foule considérable.

Par son intelligence, son sérieux et sa piété solide, Simone Leblond s'était déjà fait remarquer, malgré son jeune âge.

Elle était secrétaire du groupe de J. A. C. F. (Jeunesse Agricole Catholique Féminine) dont elle était l'animatrice.

Sa fin rapide fut une peine immense non seulement pour ses parents, mais pour tous ceux qui la connaissaient et l'aimaient, particulièrement pour ses compagnes du groupe. C'est pour elles surtout, qu'encouragée par son curé et sa mère si chrétienne, elle fit généreusement, en toute connaissance, le sacrifice de sa vie.

Aussi, M. le Curé espère-t-il, ainsi qu'il le dit à l'église, qu'elle sera au ciel une protectrice pour la paroisse et pour le groupe de J. A. C. F. qu'elle aimait tant.

LA GAULOISE

LA LIQUEUR CENTENAIRE

PÉRIGUEUX

REGARDS SUR LES FÊTES PASSÉES

Savignac, Guérin

Cadelet et Seyches

L'année 1937 s'est terminée, pour l'Agenais, sur trois réunions et l'année 1938 a commencé sur une quatrième: Savignac-de-Durans, La Chapelle-de-Cadelet en St-Aubin-d'Eymet, Guérin et Seyches. Coup sur coup, les Bretons ont été donc convoqués en quatre endroits pour prier et chanter ensemble. A Savignac, le 18 décembre, et à Guérin le 22, c'était un office pour les morts. Déjà l'Agenais avait connu même réunion à Gontaut et à Lévigat. Un retard dans l'expédition du Bulletin priva l'église de Savignac de la présence de la moitié des Bretons attendus, et une belle cérémonie, rehaussée par le chant de M. Douvillers, de Pardaillan, dans une église bien apprêtée par les soins de la famille Grall, se déroula seulement devant une vingtaine de personnes.

A Guérin, l'Aumônier ne put donner qu'une messe basse. Heureusement que les Bretons, prévenus assez tôt, étaient venus très nombreux. Ce centre, où ne manquent pas les Cornouaillais des environs de Châteauneuf et de Querrien, mérite un pardon un dimanche quelconque de l'été. Espérons que la chose se fera.

*
**

CADELET, 19 DECEMBRE

Le Pardon de Cadelet restera dans notre souvenir comme l'un des plus importants de la colonie: 120 personnes y assistaient, moitié de Dordogne, moitié du Lot-et-Garonne. Il faut savoir que cette chapelle, qui n'est même point une desserte de St-Aubin, est à cinq mètres du Dropt, petit fleuve arrosant une plaine fertile et faisant séparation entre les deux départements sur une longueur de plus de 20 kilomètres. Les commissaires avaient fait leur travail en conscience. De Cavar, près de Castillonès, jusqu'au delà d'Eymet, l'on était venu dès le matin, même de plus loin.

M. Lorec, de Bergerac, président de l'Union Bretonne, avait amené M. l'abbé Béchennec pour la grand' messe. Quant à M. Donniou, de Grateloup, il s'y trouvait l'après-midi pour donner un vigoureux sermon

sur la vie chrétienne. La pensée des morts domina toutes les cérémonies, à partir de la communion, à la messe de 8 heures, jusqu'au Libera et au chant des Trépassés d'après vêpres. Quel son poignant et plaintif ne rendaient-ils point, les mélancoliques strophes du cantique célèbre:

Breuteur kérend ha mignonned

En han Doue hor zelaouet,

En han Doue hor zikouret.

Enthousiasmé de la réussite du pardon, le plus beau peut-être dont fut le théâtre cette petite chapelle au bord de l'eau, ceinturée d'un cimetière où dorment des Bretons, M. le Curé de Saint-Aubin proposa d'y établir une fête tous les ans, à date fixe, et d'y encadrer à la place d'honneur l'image de Sainte-Anne d'Auray. Bretons, attendons-nous bientôt à voir la vénérable patronne de Bretagne installée comme chez elle à Cadelet. Oui, bientôt elle y sera. Les démarches sont déjà commencées.

Pourquoi a-t-il fallu qu'une ombre vint ternir l'éclat de cette belle journée? Celui qui écrit ces lignes, dans la brume épaisse à couper au couteau qui enveloppait la vallée le matin, vit, en allant confesser à la chapelle, vers 7 h. 1/2, un gros camion rentrer dans sa petite pucette de Simca, lui casser l'aile, la roue et le phare gauche, lui tordre le châssis du moteur et mettre le conducteur en panne et en peine.

Vous qui craignez un peu les gestes de réaction de l'Aumônier en détresse, vous allez vous écrier: « Ça y est, cette fois-ci c'est la quête! »

Rassurez-vous, mes bons amis, il n'y a pas encore de quête.

Mais alors quoi? Il est sans doute écrit que l'Aumônier aura beaucoup d'accidents, de jour et de nuit, des pannes de courte et de longue durée, et qu'à chaque coup, pour l'empêcher de tendre la main, quelques anges passeront derrière lui et paieront ce qu'il faut. Et voilà...

SEYCHES, 2 JANVIER

Ah! ce pardon de bonne année, quand il gèle, quand il brouillasse, quand l'on serait si bien au coin du feu, à jouir de la paix du foyer et de la conversation des amis les plus proches et les plus chers! Fallait-il le conserver, fallait-il ne plus en parler? Surtout qu'à Quasimodo, devait avoir lieu la grande fête du vitrail.

— Moi, dit M. l'Archiprêtre, je ne ferai aucune propagande.

— Moi, dit l'Aumônier, j'annoncerai sur le Bulletin et puis à Dieuvat.

Résultat: à la grand'messe, plus d'hommes et de jeunes gens que jamais, dans les 80, les deux tiers de l'assistance. Beaucoup de recueillement, un sérieux progrès dans le chant.

Alors que l'on vous raconte que les Bretons continuent à baisser au point de vue des énergies spirituelles! Voyons tout de même, je crois plutôt, avec beaucoup d'autres, que les Bretons remontent sur toute la ligne et reviennent peu à peu de l'immense lâcheté, de l'incroyable manque de résistance morale dont ils ont fait preuve depuis 1926. Cela s'appelle, paraît-il, en bon français, la frousse et le respect humain. Peu importe le nom, mais il faut en guérir et l'on en guérira, espérons-le.

Après vêpres, où les femmes avaient repris un peu leurs avantages, une petite réunion comme d'habitude rassembla les uns et les autres au patronage. M. Guillou Auguste, président du Syndicat de Miramont, parla de son voyage d'études à Landerneau, de la formation syndicale, de l'union des paysans sur le terrain professionnel, de l'apport que les Bretons devaient donner aux organismes d'équipement et de défense paysanne.

L'Aumônier clôtura en répétant son perpétuel refrain: « Bretons, je travaille pour vous, mais je ne veux pas travailler sans vous et contre votre gré; je veux travailler avec vous. »

A SAINT-QUENTIN, LE DIMANCHE 12 DECEMBRE

L'Aumônier a présidé la fête du couronnement de la statue de Notre-Dame de Lourdes. Une vingtaine de Bretons assistèrent à cette fête qui fut très belle. Ils avaient été invités par le bon curé, la famille Le Gall, de Cavar, et surtout la famille Bardon, de St-Quentin, qui avaient beaucoup contribué à l'organisation de cette cérémonie.

Chapellerie Moderne en tous Genres

Chapeaux de Dames
Parapluies
Vente et Réparations
Grand choix de Cravates

R. BOURDICHON

Rue du Temple — EYMET (Dordogne)

REGARDS

sur

les FÊTES et les RÉUNIONS à venir

Et d'abord, dans le lointain, le 15 mai, à Bergerac, le 2^e Congrès de l'Emigration bretonne, sous la présidence de M. le Comte Hervé de Guelnant, avec la participation du général de Castelnau et de M. le Député Monfort, de Scaer (Finistère).

*
**

La Bénédiction du Vitrail de Sainte-Anne, le dimanche de Quasimodo, à Seyches (Lot-et-Garonne), sous la présidence de M. le Directeur des pèlerinages de Sainte-Anne d'Auray.

*
**

Le lundi de Pâques, dans l'église de la Cité, à Périgueux, le Grand Pardon annuel des Bretons du Périgord, avec prédication bretonne, nous l'espérons, du Révérend Père Cardinal, aumônier des marins de Bordeaux, originaire de Guipavas (Finistère).

*
**

Le dimanche 1^{er} mai, Grand Pardon régional des Bretons de l'arrondissement de Villeneuve et d'Agen, à Notre-Dame de Peyragude, le célèbre sanctuaire près de Penne-d'Agenais.

*
**

Plus près de nous, à Lauzun, le dimanche 13 février, dans la maison des Cours agricoles de Lauzun, assemblée annuelle du Syndicat régional des Bretons du pays, d'Eymet et de la vallée du Dropt.

2 heures: ouverture de la séance.

1. L'Union Bretonne, par M. l'abbé Mévellec;

2. Réalisations syndicales possibles dans la région d'Eymet, par M. Guillou, ingénieur agronome à Miramont;

3. Rôle des jeunes bretons dans l'Union Bretonne et les organisations professionnelles, par Pierre Clavier, du Trévey-en-Lauzun;

4. Conclusions.

Sont aussi désirés à cette réunion, les Bretons des cantons limitrophes: Seyches, Castillonès, Monclar, Issigeac, Cancon et même Duras.. Bref, tous ceux qui sont dans l'ambiance de la maison des Cours agricoles, à laquelle les familles bretonnes ont fourni les élèves suivants pour la saison novembre 1937-mai 1938:

Etienne Clavier, de Trévey-en-Lauzun, 14 ans;
Pierre Hervé, de Cantelobe-en-Lauzun, 17 ans;
François Brohec, de Renardièrre-en-Lauzun, 17 ans;
Charles Le Bourdonnec, à St-Nazaire, 15 ans;
Pierre Jaffrès, à Reney-d'Agnac, 15 ans;
Alain Jaffrès, de la Blunie-d'Agnac, 18 ans;
Jean Brohec, aux Génis, 17 ans;
Jean Pouliquen, à Jolimont, 14 ans;
André Delamarre, aux Andrieux, 14 ans;
Charles Rannou, à la Grande-Lande, Bourgougnague, 15 ans;
Edouard Clavier, à Ségalas, 16 ans;
Yves Floc'h, à Cadelet, 17 ans;
Auguste Brulon, St-Aubin-d'Eymet, 14 ans;
Roger Jegard, à Thénac, 14 ans;
Albert Richard, à St-Colomb, 17 ans;
Albert Bardon, à St-Quentin, 15 ans.
Au total, plus de la moitié des effectifs de l'école.

A Périgueux, le dimanche 20 février, au 24, boulevard de Vésone, à 1 h. 3/4: *Assemblée annuelle du Syndicat et de la Caisse syndicale.*

Le bilan de cette caisse doit être porté au greffe de la Justice de Paix de Périgueux, en mars; il faut donc que les comptes soient approuvés au plus tôt par l'assemblée des Sociétaires.

A cette heure, les Sociétaires sont au nombre de 76: 42 déposants pour une somme de 360.000 francs, approximativement, et 34 emprunteurs pour une somme de 320.000 francs environ. Sur les 34 emprunteurs, 14 ont payé leurs intérêts, 3 se sont excusés, 17 n'ont pas donné signe de vie. Le comptable espère qu'avant l'assemblée générale, les uns et les autres

seront en règle ou motiveront devant le Bureau le non-paiement de leur dette.

Il y a, dans l'arrondissement de Périgueux, une soixantaine de familles adhérentes au Syndicat; elles sont convoquées à cette réunion du 20 février et auront à réélire le tiers des membres du Bureau et à se rendre compte du travail fait depuis un an par le Syndicat, et du travail qu'il pense faire à l'avenir.

PARDON REGIONAL DES BRETONS A SAINTE-ALVERE, LE DIMANCHE 6 MARS

L'Aumônier des Bretons sera à Sainte-Alvère dès le vendredi 4 mars, pour un triduum eucharistique, lequel commencera à cette date, à 8 heures du soir.

Le dimanche 6 mars, messe de communion, à 8 heures.

A 11 heures, grand'messe. Allocution de M. l'abbé Mévellec.

12 heures, banquet en commun.

14 h. 1/2, réunion cantonale d'Action catholique des hommes, présidée par l'Aumônier des Bretons.

Conférence par un jeune militant, M. Richet, de Périgueux.

Le soir, à 8 heures, grande cérémonie pour les vocations sacerdotales, procession du Saint-Sacrement et Salut.

Nous invitons à cette journée bretonne les Bretons des cantons de Sainte-Alvère, du Bugue et de Lalinde.

Il y a deux ans, nous eûmes un beau pardon. Cette année, ce sera beaucoup mieux. Venez nombreux et en costume aux messes, au banquet et à la réunion de 14 heures 1/2.

REUNION DES BRETONS A MUSSIDAN LE DIMANCHE 13 MARS

à 3 heures, à la salle paroissiale

Comme l'année dernière, pas de cérémonie le matin, à l'église; une conférence, à 3 heures, à la salle presbytérale, clôturée par un Salut à l'église, voilà ce qui

avait été décidé en mai 1937. Les Bretons sont trop éparés pour se grouper toute une journée. Nous espérons qu'il en viendra, nombreux, des cantons de Villamblard, Neuviç, Montpon, comme de celui de Musidan.

L'Aumônier sera dès le jeudi à Sourzac pour le triduum marial. Peut-être pourra-t-il, dans la journée, procéder à quelques visites dans le pays.

BOULANGERIE - PATISSERIE - CONFISERIE

Spécialité : Les Châtaignes de Périgueux

M^{ON} MARCHAL & PAUTET

SALON DE THÉ
GLACÉS PORTATIVES
Exposition internationale
de Paris 1937
Diplôme et Médaille d'Or
Félicitations du Jury

9, Place de la Mairie, 9



PÉRIGUEUX

TÉL. 230 — R. C. 9.328
C/C Post. Bordeaux 54.774

Pommes de terre de semence

Un wagon de 200 sacs a été déchargé à Eymet et un autre de 100 sacs à Seyches, au début de janvier, venus toujours de Scaer.

L'on a demandé si le Syndicat des Bretons de Périgueux ferait venir un autre chargement. Le Bureau ne s'est point encore réuni. Depuis le premier envoi, les prix des transports ont été augmentés et, pour la distribution des lots, les difficultés restent les mêmes.

Nous ne disons pas ceci de Seyches et surtout d'Eymet où les sacs furent enlevés en un tour de main.

Bureau de Placement

METAIRES

Deux familles bretonnes sont demandées pour deux petites métairies jumelles, à Bassillac (7 kilomètres de Périgueux) produisant un peu de tout avec une plantation de tabac de 4.000 pieds; bons bâtiments.

L'on demande une famille bretonne pour un petit domaine à St-Pierre-de-Chignac, dans le bourg et près de la gare: six sacs de blé de semence, quelques noyers et pommiers, beaucoup de prés, porcherie et troupeau de moutons.

*
**

Une famille de trois personnes pour une métairie à Goûts-Rossignol: possédant 5 vaches et deux chevaux; prés et vignoble.

*
**

Pour une petite métairie, à Sourzac, ayant une belle plantation de tabac.

*
**

Pour une petite métairie, à St-Pierre-de-Chignac.

FERMAGES

L'on désire deux familles de fermiers pour Saint-Pierre-de-Chignac, pour un loyer de 1.500 fr. chacune.

OFFRES

Pour tous harnachements de chevaux pour pièces comme pour ensembles, collier à clef et collier en paille, reculoir, sellette ou bât, sous-ventrière, etc., à l'état neuf et genre breton, à des prix intéressants, adressez-vous à M. Le Roy Nicolas, à Seyches.

*
**

M. Dazat, de Mauzens-Miremont, à la Roubine, canton du Bugue, vendrait deux petites propriétés, l'une de 12 hectares, à Jourgnac, pour toute culture; l'autre de 19 hectares, à Jourgnac.

*
**

Quelques familles bretonnes du Lot-et-Garonne (Marmandais) et de Gironde désirent des métairies.

Nous attirons l'attention des commissaires sur ce point. Il n'est pas bon que les Bretons fassent de trop grands déplacements pour trouver leur champ de travail. Cela les dépaysent une deuxième, troisième ou quatrième fois.

L'Aumônier serait reconnaissant aux commissaires de l'Agenais d'être tenu au courant des offres de métairies et de fermes dans leur rayon immédiat. Ceux du Périgord font un effort sur ce chapitre et beaucoup de compatriotes s'en trouvent bien.

Vers un STATUT DU BAIL A FERMAGE

EN SUD-OUEST

M. Claude Bonaventure, secrétaire du Syndicat des Bretons du Périgord, avait préconisé un modèle de bail à ferme, à la réunion du Conseil syndical du 1^{er} décembre 1937. Il a bien voulu développer ses idées dans l'article que vous lirez plus bas avec beaucoup d'intérêt, nous en sommes persuadés:

A l'heure actuelle, les propriétaires périgourdins se décident de plus en plus à prendre des fermiers au lieu de métayers. Ceci est dû aux nouvelles lois sociales, qui constituent une charge de plus en plus lourde pour les propriétaires exploitant à l'aide de domestiques ou par métayers.

Ce changement de système est de nature à plaire aux Bretons qui, cherchant toujours leurs indépendance, préfèrent le fermage au métayage.

Mais quand on se trouve face à face avec ces propriétaires pour essayer les prix et les modalités d'un bail à ferme, on se heurte à des difficultés très grandes, parfois même insurmontables, bien que les deux parties en présence (bailleur et preneur) soient de bonne foi.

Et pourquoi?

Parce que la valeur locative de la propriété dont il s'agit n'a jamais été discutée et que souvent il est très difficile de trouver une base pour l'établir.

C'est à tous les membres du Syndicat des Bretons qu'il appartient d'étudier la question, dans le but d'éclairer nos compatriotes et de leur être utile.

Donc, soulevons la question.

Il est indispensable d'abord d'arriver à établir la valeur locative en argent, ce qui n'est pas toujours facile.

Le propriétaire, en effet, cherche toujours à donner comme base le rendement que lui donne son métayer, oubliant qu'il retire son cheptel et qu'il n'aura plus les risques d'intempéries, ni de maladie et de mortalité de bétail.

Impossible donc de prendre cette base, même si le propriétaire donnait le rendement de plusieurs années.

Il me semble que le plus juste serait de chercher la contenance aussi exacte que possible en prés, terres

labourables et vignes. Bien entendu, la valeur locative de l'hectare peut varier selon la nature du terrain, la faculté d'exploitation, leur placement, le débouché pour la marchandise et aussi l'état des bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Les noyers, pommiers, pruniers et tout autre arbre fruitier, ainsi qu'une bonne vigne, sont de nature à augmenter la valeur locative d'une propriété. Un autre facteur très important peut encore intervenir: c'est une plantation de tabac.

A se méfier, cependant, d'une vieille vigne ou d'une vigne greffée, qui réussit assez rarement en Périgord.

Dans la plaine de Trélissac, aux bords de l'Isle, une propriété bien bâtie et bien placée se loue environ 200 francs l'hectare. Ces propriétés sont assez bien dotées de prairies et de vigne directe, produisant la consommation familiale. Les terres sont plutôt bonnes et faciles à exploiter. Ceci à titre indicatif (car, en Périgord, il y a bien des terres ne valant pas plus de 150 et même 100 francs l'hectare).

*
**

A présent, quelques mots sur les modalités de paiement du loyer.

Aujourd'hui comme de tout temps, il est sage de partager les risques. A mon avis, les baux payables en deux parties, moitié en argent et moitié en nature, devraient donner les résultats les plus sûrs, parce que l'on suit mieux les cours. Le premier pacte, celui de février, sera payable en argent, époque où le cultivateur a un peu d'argent provenant soit de la vente du blé, du tabac ou du bétail engraisé. Le deuxième pacte, en août, à la sortie de la batteuse.

Quand on a bien déterminé la valeur locative en argent, il sera facile de fixer la quantité de blé à donner pour le pacte d'août.

C. BONAVENTURE.

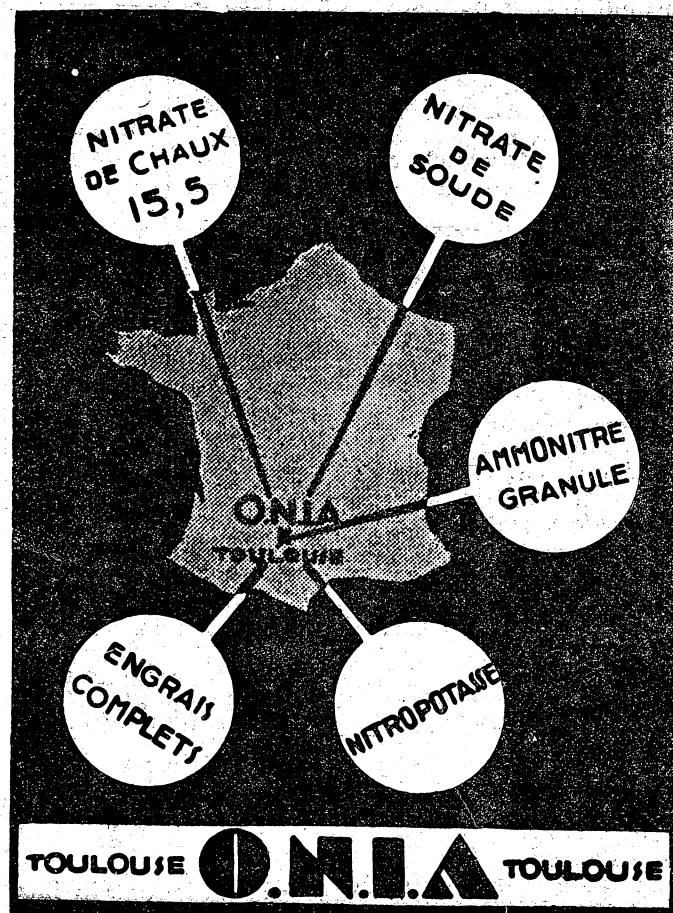
La tribune reste libre pour d'autres idées et d'autres façons de calculer. Le statut du bail à ferme doit être l'œuvre de tous.

A titre d'indication, nous vous indiquons la façon

de procéder des vieux Bretons, avant-guerre, basée sur le rendement de la propriété. (Ne point confondre rendement et bénéfices.)

1/5 au propriétaire, 1/5 pour les engrais, 1/5 pour la main-d'œuvre, 1/5 pour frais généraux de maison et entretien de la famille, 1/5 pour les fermiers.

En ce temps-là, il n'était pas question encore des assurances et des charges sociales. Ce n'est plus cinq parts qu'il faudrait faire aujourd'hui, mais bien six parts.



A propos du 10 % sur les baux à ferme

M. Marcel Donon, président de la Commission de l'Agriculture, a déclaré ceci dans les couloirs de la Chambre:

« Un décret-loi du 8 août 1935 a accordé, en faveur des fermiers, une réduction de 10 p. 100 sur les prix des baux à ferme payables soit en argent, soit en nature.

» Cette disposition reste toujours en vigueur. La loi du 31 décembre 1937, qui a décidé la suppression du 10 p. 100 sur les prix des loyers ruraux, n'a, en effet, rien prévu pour les baux à ferme, les propriétaires de fonds ruraux n'ayant pu obtenir du Gouvernement le dépôt d'un projet de loi susceptible de leur donner satisfaction. »

(Renseignement communiqué par M. Philippe, de Nantheuil, centre de Thiviers.)

ATTENTION

N'oubliez pas de réclamer dans les gares de votre localité, des modèles de demande de carnets de congé populaire avec 40 p. 100 de réduction sur les chemins de fer, à faire signer par votre patron si vous êtes métayers, ou domestiques agricoles, ou journaliers; par vos parents si vous travaillez sur leur exploitation. Les artisans ont droit aussi à ce congé.

La demande doit être faite deux mois d'avance pour n'avoir à payer que 5 francs votre carnet; autrement, vous payez 25 francs.

Ce carnet, valable pour cinq ans, vous donne droit à un voyage par an, en congé d'un mois, n'importe où.

Si vous êtes fermier ou petits propriétaires, faites des démarches pour obtenir un congé de loisirs agricoles avec 40 p. 100 de réduction également sur les chemins de fer.

Vous pouvez demander des formules au 24, boulevard de Vésone.

Administration du Bulletin

Ont soldé leur abonnement :

EN AGENAIS

Centre de Guérin. — Gallic, Le Page, Fitamant et Lédan, à Guérin; Johannic, Lezinvin et Goacolo, à Cumont; Le Nerzie, à Argenton.

Centre de Gontaut. — Yves Raphalen, Jambes, et veuve Hellou, à Gontaut; Morvan et Louvel, Hautevigne.

Centre de Seyches. — Le Roy, Mignon, Derrien, veuve Madec, Morvan, Mazéas, Dorval, à Seyches; Floc'h, Le Lay, Grall, Floc'hlay, Blouet, à Escassefort; Salaün, Coriou, Le Borgne et Hémon de Boissonnie, à Puymiclan; Cévaer, Morvan et Vern, à Cambes; Couzigou, à St-Avit, et Gadal, à Mauvézin; Dornic, à Saint-Perdoux.

Centre de Duras. — Guengar, à St-Cernin; Prima, à Esclottes; Douvillers, à Pardaillan.

Centre de Moncrabeau. — Calvez Louis, Calvez Pierre, Rouault, à Moncrabeau; Le Clec'h, Rouault, à Lannes.

Centre d'Eymet-Lauzun. — Lourec, à Lalandusse; Brochec, à Agnac; Rannon, à Bourgougnague; Mouellic, St-Aubin; Le Lapous, à Eymet; Deniel, à Razac-d'Eymet; Caro, à St-Capraise-d'Eymet.

Divers. — Tréhen, à Laussou; Bernard Alain, à Cassignac; Suignard, à Castelnaud, de Gratecambe; Creff Pierre, à Laprade; Jean Perrot, à Montignac-de-Lauzun; Bouédec, à Monheurt; L'Haridon, à Tournon; abbé Kérandel, à Condat; Héliou, à Castelmoron; Guillaume Joseph, à Razimet; Cambleur, à Montastruc; Lamandé, St-Eutrope-de-Born.

PERIGORD

Centre de Périgueux. — Le Mao, Rolland Yves, docteur Lacoste, Lescure, Jaouen, Pouliquen, à Notre-Dame; Baron, à Château-l'Evêque; La Rue, à Eyliac; Pierre-Jean Le Lay, à Annesse-et-Beaulieu; Le Mas et Hascoet, Cornille; Le Pemp, à Léguilhac; Mandin, à

Eglise-Neuve; Bohec, à Ladouze; Brioux, à Coulaures; Cavaréc et Pustoc'h, à Agonac; Jean Jaffrennou, à Eyvirat.

Centre d'Issigeac. —^e Philippe, à Montaut, et Le Torc'h, à Monsaguel.

Centre de Brantôme. — Legendre, à Brantôme; Douaron, à St-Jean-de-Côle; Kersulec, à Condat; Chadmail, à Celles; Le Du, à Bussac.

Centre de Ste-Sabine. — Le Gall, à la Moutole; Le Gall, à Fongureyrade; Quéméré, à Naussannes; Pitou, à Nojals.

Centre de Ste-Alvère. — Abbé Dumas, Ste-Alvère; Tréhen, à Paunat; Jouhaux, à Lalinde; Lebeau, au Bugue.

Centre de Cherval. — Troadec et Le Berre, à Nantheuil; Gauthier, à Cherval; Bercé, à Goûts-Rossignol.

Centre de Terrasson. — Ahalea, à Cublac; Dronval, à Condat-Le Lardin.

Centre de Thiviers. — Philippe, à Nantheuil; Maguer, à St-Jory-de-Chalais; Guennoc, à Jumilhac.

Centre de Mussidan. — Le Rouzic, à St-Médard, et Le Mailloux, à Bourgnac.

Centre de Bergerac. — Tavenne et Leneveu, à Bergerac; Chaumel, à St-Naixans.

Divers. — Guillo, à Gardonne; Loussouarn, à Lanouaille; Alanou, à Saint-Méard-de-Gurçon; Refait et Durand, à Couze-St-Front; docteur Verliac, à Abjat; Denis, à Monfaucon; Delport, à Pomport; Ollivier, à Fossemagne; Morio, à La Roche-Chalais; Riou, à St-Martial-de-Nabirat; Rolland, à Condom (Gers); Glevet, à Miradou (Gers); Bouchet, à Thénac; Piquet, à Belvèze (Tarn-et-Garonne); Mahé, à St-Aulaye; Gourmelon, à Montazeau; Cariou, à Rive-de-Giers (Loire); Fanen, aux Lèvres (Gironde); Corre Jean, à Royan (Charente-Inférieure); Eveno et Le Roux, à Bordeaux; Quentel, à la Tremblade (Charente-Inférieure); Ségalen, à Rennes; Paugam, à Brest; Riou, à Aubenas; (Ardèche); Maheo, à St-Trojan-les-Bains (Charente-Inférieure); Collin, Villebois-la-Valette; Le Bris à Saint-Maurice-des-Lions (Charente); Le Gall, à Cavar; Bardou, à St-Quentin; Sommier, à Pervijac (Tarn-et-Garonne); Gélén et Jambon Pierre, à Montaigut-de-Quer-

cy; Branquec, à St-Amand-de-Pech; Bodilis, à Ussac (Corrèze).

S'il y avait quelque erreur dans les accusés de réception, n'hésitez point à la signaler. Merci d'avance.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE RURALE de MIRAMONT-DE-GUYENNE

Le siège social d'élevage du cheval de trait léger de Guyenne, dont le siège social est à Miramont, organise une *Société hippique rurale* ayant pour but de faire renaître dans les classes rurales le goût de l'équitation et de l'utilisation du cheval en donnant aux usagers une aide financière pour l'instruction de leurs chevaux.

Elle étendra son action et son recrutement dans le Lot-et-Garonne, sur tous les cantons de l'arrondissement de Marmande, rive droite de la Garonne, savoir: Marmande, Tonneins, Seyches, Duras, Lauzun et Castelmoron; sur les cantons de Monclar, Cancon, Castillon, Villereal, ainsi que le canton d'Eymet, de l'arrondissement de Bergerac.

Les mineurs, âgés de 14 ans au moins, peuvent se faire inscrire, à condition que l'inscription soit accompagnée d'une autorisation du père ou du tuteur.

Toutes les adhésions doivent être adressées, durant les mois de janvier et février 1938, à M. Emile Lavigne, vice-président du Syndicat d'élevage du cheval de trait léger, à Miramont-de-Guyenne.

Fin janvier, on fera le relevé de toutes les adhésions et une convocation individuelle sera adressée à chaque adhérent pour une date qui sera ultérieurement fixée.

RESULTATS DU CONCOURS D'ELEVAGE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE

(7 novembre 1937)

Juments suitées, 1^{re} catégorie. — 1^{er} prix, Briec Jean, chez Foste, Montignac-de-Lauzun: 500 fr.; 3^e prix, Morvan Hervé, Seyches: 400 fr.; 4^e prix, Floc'hlay, à Puymiclan: 300 fr.; 4^e prix ex-æquo, Jack, à St-Pierre-Nog.: 300 fr.; 6^e prix, Vern, à Cambes: 200 fr.; 7^e prix, Caroff, à Puymiclan: 200 fr.; 8^e prix, Diraison, à Brugnac: 200 fr.; 9^e prix, Bleogat, à St-Avit: 100 fr.;

13^e prix, Clerin, à Puymiclan: 100 fr.; 14^e prix, Hervé, à Lauzun: 100 fr.; 16^e prix, Colin, à Peyrières: 100 fr.; 18^e prix, veuve Morvan, à Cambes, 100 fr.; 19^e prix, Nédelec, à Seyches: 50 fr.; 22^e prix, Cevaer, à Cambes: 50 fr. — Total: 2.700 francs.

Juments saillies en 1937, 2^e catégorie. — 2^e prix, 200 fr.; Jack, à St-Pierre-Nogaret; 5^e prix, 150 fr.; Bourre à Puymiclan; 9^e prix, 100 fr.; Jack, à St-Pierre-Nogaret; 14^e prix, 100 fr.; Salaün, à Saint-Pierre-Nogaret; 19^e prix, 50 fr.; Le Dœuff, à Briac; 20^e prix, 50 fr.; Morvan Laurent, à St-Avit; 21^e prix, 50 fr.; Le Moal, La Chapelle; 22^e prix, 50 fr.; Ponthou, à Verteuil; 23^e prix, 50 fr.; Louet, à Mauvezin; 24^e prix, 50 fr.; Bourre, à Puymiclan. — Total: 850 francs.

3^e catégorie. — Poulains nés en 1936. — 1^{er} prix, 100 fr.; Jack, à Saint-Pierre-Nogaret; 2^e prix, 75 fr.; Floc'hlay, à Puymiclan; 3^e prix, 75 fr.; Bleogat, à St-Avit; 4^e prix, 50 fr.; Cevaer, à Cambes; 5^e prix, 50 fr.; Diraison, à Brugnac; 6^e prix, 50 fr.; Nédelec, à Cambes; 7^e prix, 50 fr.; Clerin, à Puymiclan.

Poulains nés en 1935. — 1^{er} prix, 200 fr.; Blouet, à Seyches; 2^e prix, 100 fr.; Louet, à Mauvezin; 3^e prix, 100 fr.; Le Borgne, à Tourtrès.

Poulains nés en 1934. — 1^{er} prix, 400 fr.; Jack, à St-Pierre-Nogaret; 2^e prix, 300 fr.; Morvan Hervé, à Seyches; 5^e prix, 200 fr.; Picard, à Seyches; 6^e prix, 100 fr.; Chaulet, à Gontaut; 8^e prix, 100 fr.; Ponthou, à Verteuil; 10^e prix, 50 fr.; Cevaer, à Cambes. — Total: 2.000 francs.

Félicitations à toutes ces familles bretonnes.

Meubles MAURY

Maison fondée en 1889

ANDRÉ & RAYMOND

successeurs

MEUBLES

Modernes et Styles

TAPISSERIE - LITERIE

DÉCORATION

1, Rue Taillefer et Rue Chancelier-de-l'Hôpital

PÉRIGUEUX

TÉLÉPH. 11.44 — R. C. 9330
DEVIS SUR DEMANDE

Organisation Syndicale Agricole

La question d'organisation professionnelle agricole est plus que jamais à l'ordre du jour. Ce problème revient sur le tapis à chaque fois que la culture traverse une crise de mévente.

Il est des pays où ces organisations ont pris racines et étendent leur action bienfaisante sur tout un ou même plusieurs départements, tel le cas de l'Office central de Landerneau. D'autres endroits, au contraire, sont moins favorisés, tel le Sud-Ouest, où les mêmes organisations ont eu une action réduite; leur rôle se bornant à faire une réunion annuelle des adhérents pour récupérer les cotisations et parfois pour émettre un vœu laconique demandant soit la revalorisation des produits agricoles, soit l'aménagement de lois sociales intéressant l'agriculture.

La question suivante se pose tout de suite: Pourquoi ce qui a réussi en Bretagne a échoué jusqu'alors dans le Sud-Ouest?

Les causes sont nombreuses, et à la base de l'échec, nous trouvons cet *individualisme* à outrance du paysan d'ici: lui-même, sa terre, ses produits sont supérieurs aux voisins; il est tout *méfiance*.

La *politique* intervient aussi pour diviser; les convictions politiques priment les intérêts professionnels, ce qui ne devrait pas être. Enfin, le paysan vivant isolé et tout absorbé par son travail, ne dégage pas toujours l'idée d'*intérêt général*.

Le vigneron, quand le vin est cher, est satisfait de voir son voisin producteur de blé vendre son blé bon marché. Les paysans *se jalourent*.

Enfin, les quelques syndicats qui se sont constitués sont restés sur le terrain local (encore l'*individualisme*) et n'ont pas su se grouper par région, et ils sont restés faibles. Pensons que l'Office central de Landerneau groupe quelque 560 syndicats.

On peut conclure que l'*esprit syndicaliste* agricole est à peu près inexistant dans notre région, et c'est dans ce milieu qu'est venu échouer l'émigration bretonne.

Notre but est de développer chez les Bretons cet esprit et de grouper ensuite les paysans en syndicats et coopératives.

Deux solutions se présentent à nous:

Ou bien: 1° Faire du neuf et créer des organisations syndicales de Bretons;

Ou: 2° Nous grouper autour d'organisations déjà existantes.

Lors de mon voyage à Landerneau, j'ai soulevé cette question. Les directeurs de l'Office m'ont engagé à opter pour la deuxième solution, parce que, de cette manière, on se rend maître de la situation et on ne crée aucune division. La ligne de conduite des Bretons émigrés consiste donc:

1° A s'entendre et se grouper dans des syndicats et coopératives déjà existants dans leur voisinage, de manière à constituer si possible une majorité pour pouvoir entrer dans les Conseils d'administration en proportion de leurs forces et de leurs apports;

2° A créer de nouveaux syndicats ou sections de syndicats là où ils n'ont aucun espoir d'être jamais écoutés par l'élément local;

3° A constituer un groupement de syndicats, lequel groupement demanderait son affiliation à l'Office central de Landerneau, qui pourrait alors nous apporter aide et appui.

Le jour où nous disposerons de magasins, Landerneau nous fera l'avance de la marchandise pour les garnir, ce qui constitue une bonne base de départ.

Pour marcher à fond, il ne manque plus que cet esprit syndicaliste et coopératif qui doit animer tous les Bretons du Sud-Ouest. La Coopérative, le Syndicat, est autre chose que le marchand à deux sous plus cher lorsqu'il s'agit de lui vendre et deux sous meilleur marché lorsqu'il s'agit de lui acheter. C'est autre chose qu'une maison dont on se sert quand on y trouve son intérêt et qu'on quitte quand on croit trouver mieux ailleurs. C'est le lien professionnel qui nous nuit et nous rend forts.

« L'Union fait la force. »

A. GUILLOU, agriculteur, Miramont.

“ AU PROGRÈS ”

Tissus Chemiserie

Layette Ameublement

RUE DE LA RÉPUBLIQUE ET RUE PUYANZEAU, PÉRIGUEUX

COTISATIONS A L'UNION BRETONNE

1. A TITRE DE SYNDICAT DES BRETONS DU PÉRIGORD

Centre de Périgueux. — Bargain, de Champcevinel; Cornu, d'Atur; Yves Nédelec, Coursac; Pouliquen, à Notre-Dame-de-Sanilhac; Mandin, d'Eglise-Neuve; Andro, Champcevinel; Hascoët, de Cornille; Ollivier, Château-l'Evêque; Cavarec et Pustoc'h, d'Agonac; Larue, à Eyliac; Jaffrennou, à Eyvirat.

Centre de Saint-Astier. — Le Pemp, de Léguilhac-de-l'Auche; Yves, Corentin et Pierre-Jean Le Lay, d'Anesse-et-Beaulieu; Joubeaux, Bellec et Inizan, de Saint-Astier.

Divers. — Prigent, Tocane-Saint-Apre; Boucher, à Gonterie-Boulouneix; Bohec, à Ladouze; Christophe et Louis Kersulec, à Condat-sur-Trincou; Alanou, à St-Méard-de-Gurçon; Ollivier, à Fossemagne; Le Berre, à Nanteuil; Pierre Dronval père et fils; Louis Dronval, à Condat-Le-Lardin.

2. A TITRE DE L'UNION BRETONNE

(Section Agenaise)

Centre de Gontaut. — Lejeune, Jack, Alanou, à St-Pierre-de-Nogaret; Caroff et Cariou, à Agmée; Raphaël et Jambes, à Gontaut; Cadiou, à Puymiclan.

Centre d'Eymet. — Mouellic, à St-Aubin; Le Lapous, à Eymet.

Divers. — Bardou, à St-Quentin; Douvillers, à Par-dailan; Donnion, à Lalandusse; Piton, à Nojals; Quémeré, à Naussannes; Chaumel, à St-Naixans; Oheix, à Champagne-Fontaine; Gélén, Excideuil.

50 cotisants. Merci.

93 familles ont déjà délivré leur carte pour 1938; progrès consolant de l'Œuvre.

A travers les Lettres de nos Correspondants

1. — Du Confollentais, diocèse d'Angoulême

Laissez-moi vous féliciter du travail que vous faites en Sud-Ouest... Sans l'Aumônier, je crois que l'émigration bretonne n'aurait pas eu de succès.

Pensez donc, lorsque nous quittons notre Bretagne pour nous établir dans un pays où les conditions de culture sont bien différentes de chez nous, et qu'en outre, en général, nous prenons des fermes délaissées et tombées en friche; quelquefois aussi nous avons affaire à des propriétaires à demi-ruinés qui, au lieu de faire de bonnes concessions à leurs métayers, sont obligés de leur réclamer leur stricte moitié.

Naturellement, dans ces conditions, beaucoup de nos compatriotes ont été complètement découragés d'avoir quitté la Bretagne. Des familles, animées des meilleures intentions pour réussir, sont retournées au pays, quelquefois le caractère aigri d'avoir perdu le peu de capitaux qu'elles possédaient. Monsieur l'Aumônier, je ne connais ni la Dordogne, ni le Lot-et-Garonne, où sont implantés un grand nombre de compatriotes, mais je vous affirme qu'ici, dans la Charente, la vie du cultivateur tenace qui veut réussir est très pénible. Nous avons ici des terres, dans le Confollentais, dont le sous-sol est imperméable, les hivers étant pluvieux en général; dans l'espace de dix années, nous n'avons eu qu'une bonne année de blé; 1936 et 1937 sont absolument désastreuses. J'habite une commune de 1.400 habitants. Eh bien! comme blé, il y a les trois quarts des métayers qui n'ont pas récolté pour subvenir à leur nourriture. Je suis métayer dans la meilleure ferme de la commune et en semant 14 hectolitres de blé, je n'en ai récolté que 80 hectolitres. C'est le maximum obtenu dans la commune, cette année; l'année dernière, 76 hectolitres encore le maximum. Par contre, comme prairies, c'est fameux: dans une ferme de 37 hectares, j'ai ici 40 bêtes à corne, 40 brebis mères.

Vous m'excuserez si je vous ai donné tous ces détails; c'est pour que vous puissiez bien comprendre que nous autres, Bretons exilés, que ce soit dans un département ou dans un autre, nous avons à lutter terriblement pour assurer le pain quotidien de nos familles qui sont souvent nombreuses. Il faudrait que vous fassiez auprès des propriétaires une active pro-

pagande pour que le métayage soit un peu plus humain. Il faudrait supprimer les impôts dont le métayer paye la moitié. Avant de partager, le propriétaire devrait donner ce qu'il faut pour la nourriture du colon: le vin nécessaire, au moins un cochon par an, payer la moitié des domestiques, s'il en faut au métayer. Le Parti Communiste fait en ce moment une folle propagande pour la réforme du métayage; il ne faudrait tout de même pas que ce parti ait la gloire de dire plus tard que c'est grâce à eux que le sort de la paysannerie a été amélioré. Ce sont encore ces communistes qui demandent l'extension des allocations familiales aux femmes et aux aux métayers.

Croyez-vous qu'un grand nombre de propriétaires ne pourraient pas déjà donner ces allocations à leurs métayers sans y être obligés par la loi? Cette chose, venant du cœur, serait mieux appréciée que contrainte par la loi.

Sur tous les journaux français de droite ou de gauche, on crie bien fort: « Trois soldats allemands contre un soldat français; réagissons, peuple français! »

C'est un véritable affront qu'on nous fait de le répéter tous les ans et que finalement notre situation matérielle est de plus en plus angoissante.

Travailleurs de la terre, nous érclavons, pour élever nos enfants, les mêmes allocations que le fonctionnaire.

Monsieur l'Aumônier, rassemblez vos Bretons pour manifester paisiblement, pour obtenir les moyens de ne pas laisser les enfants mourir de faim. Que les Pouvoirs Publics se rappellent ce cultivateur de Dordogne qui se pend de désespoir.

La plus belle propagande que nous puissions faire pour défendre la religion catholique, c'est d'aider matériellement la famille nombreuse; il ne faut pas oublier que nous vivons une période où le matérialisme a dominé.

Cette longue lettre, écrite par un pauvre métayer breton qui travaille avec acharnement pour élever sa famille, vous fait voir à nouveau, Monsieur l'Aumônier, que notre volonté est tendue pour voir arriver enfin une amélioration de notre pitoyable sort. Que le clergé fasse l'impossible pour cette propagande et que leur bourse contribue à soulager cette misère.

Je m'appelle Louis-Marie Le Bris, né à St-Aignan, canton de Cléguerec (Morbihan) et j'ai 56 ans; ma femme se nomme Mathurine Thomas, née à Sourn, près de Pontivy (Morbihan); 10 enfants dont 7 vivants

encore, l'aîné est soldat au 4^e hussards, à Rambouillet, depuis octobre dernier.

Veillez, je vous prie, me faire savoir si vous connaissez des cultivateurs de la région de Pontivy dans le Lot-et-Garonne ou en Dordogne. Ici, dans la Charente, je vous enverrai une liste de Bretons qui y habitent; il y en a très peu dans le Confolentais.

LE BRIS.

Cette lettre soulève le double problème du métayage et des allocations familiales que les organisations agricoles veulent étendre à tous les paysans: propriétaires, fermiers, métayers, domestiques, dans une lutte aussi noble qu'acharnée.

Sans doute font-elles moins de bruit que les communistes, qui ont découvert la misère paysanne il y a... un an.

Nous répondrons à cette lettre dans le prochain Bulletin.

“ APPEL AUX JEUNES ”

Dans la Colonie bretonne du Sud-Ouest, depuis plusieurs années, l'Aumônier parcourt inlassablement sa grande paroisse pour essayer de secouer la torpeur de tous les chefs de famille, en les incitant à fonder entre eux une grande Union bretonne, de laquelle partiront Syndicat, Coopérative de tous genres, Mutuelles, Bureau de renseignements, etc.

A-t-il réussi? Non, pas encore, car chez ces anciens n'existe pas ou que trop faiblement cet esprit mutualiste. Ils n'ont pas compris cette force d'union et d'action qu'aurait été cette organisation professionnelle dans le Sud-Ouest, où il n'y a rien ou à peu près. Non, ces chefs de famille ne sont plus et ont trop d'occupations pour être des hommes d'action sociale, puisque c'est une organisation sociale qu'il nous faut.

Aujourd'hui, c'est vers nous que se tourne le responsable de l'avenir moral et matériel de la Colonie. Vers nous, les plus de 18 ans, qui ne sommes plus des gamins; déjà nous parlons de fonder un foyer sans penser ce qu'il sera et de quoi vivra-t-il. De l'organisation professionnelle dépendra notre avenir. Sans elle, nous serons ballotté dans l'incertitude en face du

grand problème que représentent les besoins sociaux des temps présents. Pourquoi se désintéresser de ce que veulent et ce que doivent faire nos anciens, puisque c'est pour nous qu'ils le font ?

Si nous les laissons à eux-mêmes, ils feront du sur place. Mais nous, les jeunes, oyons d'ores et déjà à leurs côtés dans toutes leurs réunions ; il faut que nous soyons la force motrice de toute cette grande entreprise. Sans notre vigoureuse jeunesse, sans ce courage en face de l'effort et le besoin de se dépenser, tous ces engrenages ne pourront jamais fonctionner.

Ayons le goût des responsabilités et quand les défricheurs du sol périgourdin ou garonnais auront compris qu'ils ont encore une mentalité individualiste et égoïste à défricher, soyons là. Soyons là, propagandistes infatigables de l'amour du travail (même le moins rémunéré) et de la charité chrétienne que nous avons apportée de là-bas.

Soyons les agents de renseignements, les secrétaires bénévoles, les trésoriers aidant l'Aumônier dans sa tâche si ingrate et dans son obligation si pénible de toujours tendre la main.

Dès aujourd'hui, tous à la tâche, si nous ne voulons pas que, de la valeur morale et professionnelle que représente la Colonie bretonne, à la prochaine génération il n'existe plus rien. Son sort est entre nos mains ; l'organisation professionnelle est seule capable de défendre et de sauver nos foyers paysans de demain, d'aujourd'hui, de toujours.

Tous à Lauzun le 13 février prochain.

Un Jaciste breton convaincu :

CLAVIER,
du Trevey-en-Lauzun.

ARRIVÉE EN SUD-OUEST

DEPART EN BRETAGNE

Nous souhaitons la bienvenue en Agenais à la famille d'Hervé Bernard un Rennais des environs de Vitré établi à la Chapelle depuis quelques mois, et nous vous annonçons le départ en Bretagne de la famille de Jean-Marie Nicolas qui a quitté Montaignut de Quercy en Tarn-et-Garonne pour aller cultiver la ferme de Tydour en Ploujean, Finistère. Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

L'Affaire du Marchand de Toile d'Allanche DANS LE CANTAL

C'est une vieille histoire qui rebondit tous les trimestres à peu près et qui amène souvent l'aumônier des Bretons au tribunal pour plaider en conciliation pour l'un ou l'autre de ses compatriotes au nom du Syndicat des Bretons du Périgord ou de l'Union Bretonne du Sud-Ouest.

Aussi supplie-t-il une dernière fois les victimes de ce colporteur qui opéra en Dordogne, Lot-et-Garonne, etc.. vers 1929-1930 d'adresser au 24 Bd de Vésone leurs doléances en la matière : année de la signature du contrat d'achat, les marchandises promises et non livrées, la mauvaise qualité du restant du stock, les termes donnés pour les paiements et brusques etc. Il y a un an qu'un dossier aurait dû être constitué sur cette affaire et adressé au barreau de Périgueux, Bergerac et Agen et même Montauban. Il y a peut-être 80 victimes dans la colonie et qui gémissent en silence, se plaignant parfois de n'être point défendues. L'aumônier ni personne ne peut les défendre sans leur concours.

NOUVELLES DIVERSES

L'Union des Syndicats agricoles du Périgord-Quercy-Limousin, la Chambre d'Agriculture de Dordogne, et toute l'Agriculture française viennent de faire en la personne de M. Marc-Paul-André de Combret de Marcillac, marquis de Cayro décédé le 19 décembre une grosse perte. Ce grand paysan à la fois orateur-écrivain et homme d'action emporte aussi les regrets de la colonie bretonne. Il fut en effet l'un des pères de l'émigration comme nous l'avons souvent écrit. Il s'intéressait beaucoup à l'implantation des émigrés dans ce pays, à leurs efforts et à leur réussite. Lecteur attentif de Bretoned ad C'hreiste, il nous écrivait parfois pour transmettre ses réflexions.

En offrant nos religieuses condoléances à Madame la Marquise de Marcillac (une bretonne) aux familles Boishamon, du Mellon et Goascaradec, nous recommandons l'âme de M. de Marcillac aux bonnes prières de la colonie.

M. le marquis de l'Estourbeillon, ancien secrétaire de la Chambre des Députés, président de l'Union régionaliste bretonne, vient d'offrir comme étrennes de Noël, à l'Union Bretonne du Sud-Ouest un superbe drapeau breton: « Monsieur l'Aumônier, nous écrivait-il à cette occasion, je me fais un grand plaisir et un honneur de vous l'offrir afin que nos chers exilés de Guyenne et Gascogne puissent se ranger sous ses plis et en le voyant se rappeler toutes les traditions de foi et d'honneur qui furent celles de leurs ancêtres, et aussi toutes les vertus de la patrie absente, mais dont vous êtes le fidèle gardien près d'eux. »

» J'ose espérer qu'ils voudront bien parfois garder dans leurs prières un souvenir pour le vieux président de l'Union régionaliste bretonne qui ne saurait oublier ses compatriotes en quelque lieu que la Providence les ait appelés à vivre. »

L'Union Bretonne prie M. l'Estourbeillon d'agréer l'expression de sa respectueuse gratitude et de compter sur son fidèle souvenir devant Dieu.

*
**

L'Armor, Amicale des Bretons de Bordeaux, vient de tenir le 5 décembre son assemblée annuelle, clôturée le dimanche 6 en grand apparat par un somptueux banquet. L'Union Bretonne et la colonie y étaient représentées par M. le comte de Saint-Cernin et l'aumônier: journée remarquable où ne manquèrent ni les toasts, ni les chansons, ni la musique ni les danses bretonnes.



POURQUOI

l'Union Bretonne du Sud-Ouest ?

Prenez la carte d'adhérent à l'Union et au revers lisez: *Buts de l'Association* :

1. *Créer entre les Bretons émigrés en Sud-Ouest, sans distinction de classe et de profession des liens d'amitié et d'entraide;*
2. *Rattacher les Bretons du Sud-Ouest à la mère patrie: La Bretagne armoricaine par le souvenir et les échanges de service;*
3. *Développer au milieu des Bretons émigrés l'esprit et le sentiment bretons.*
4. *Promouvoir des Œuvres de Bienfaisance et d'Assistance sociale à l'usage des émigrés.*

Souscrivez une ASSURANCE VIE à

la plus puissante mutuelle vie du continent européen

LA

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

Entreprise privée régie par la loi du 17 mars 1905

SÉCURITÉ : Garanties 4 milliards 221 millions de fr. français.

MUTUALITÉ PURE : Bénéfices de l'exercice 1936 : 112 millions de fr. français, revenant intégralement aux assurés.

Les résultats ci-dessus à fin 1936, sont relatifs à l'ensemble des pays où opère la Société ; étant destinés à servir en France d'élément d'appréciation, ils sont exprimés en fr. français par conversion des différentes monnaies.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A

M. P. de MAGONDEAU, Inspecteur

6, rue Denis-Papin, à PÉRIGUEUX — Télép. : 2-39

CORSETS-CEINTURE — BAS A VARICES

M^{me} LABERDOLIVE

17, Rue Taillefer, 17

◆ (Face à la Maison ARDILLIER) ◆

PÉRIGUEUX

CASE A LOUER

Le Gérant : F.-M. MÉVELLEC.

Imprimerie Périgourdine - 19, Place Francheville, PÉRIGUEUX.

HOTEL DE LA BOULE D'OR
8 et 10, Place Francheville
PÉRIGUEUX

DEJEAN, Propriétaire
Téléphone : 8.78

A. DONY — 2 bis, —
Cours Fénélon
VÊTEMENTS
Hommes, Dames, Enfants
CHEMISERIE - BONNETERIE

Quincaillerie des 4-Chemins
OUTILLAGE-MÉNAGE
R. SEGONZAC
6, Rue des Mobiles
PÉRIGUEUX

PORCELAINES - CRISTAUX
P. DEMON
13, Rue de la République
LOCATION
pour Noces et Banquets

Maison Roger PAIN
10, Place de la Mairie

Spécialité d'articles de ménage
et appareils de chauffage

Maison ARDILLIER
18, Rue Taillefer, 18

SUCCURSALES A :
Thiviers et Ribérac

Chaussures pour Hommes
— Dames et Enfants

GRAND CHOIX
PRIX MODÉRÉS

B A R ≡
François **FAUCHER**
8, Cours Fénélon

REPAS ET CASSE-CROUTES
— PRIX MODÉRÉS —

LIBRAIRIE PAPETERIE de la POSTE
A. LISET
12, Rue Gambetta - PÉRIGUEUX
- Téléphone : 812 -
LA MAISON DU STYLO

Chaussures Tél. 917
Michard - Ardillier
4, Cours Montaigne
PÉRIGUEUX
Succursale à SARLAT

LES
Meilleurs Remèdes
SE TROUVENT
à la

Pharmacie M. HOMÉRY
Aux Quatre-Chemins

MAISON BRETONNE
Garage de la Cité

M. SEULE
Réparations toutes Marques
CHEMISERIE - CHAPELIERIE - BONNETERIE

«AUX ÉLÉGANTS»
Maison ELBAUM
7, Cours Montaigne - PÉRIGUEUX
Téléphone 6.74